

**RÉPONSES AUX QUESTIONS DE L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE
MONTRÉAL CONCERNANT LE PROJET DE PPU DU QUARTIER DES GARES**

1. Concernant la rue Montfort, la carte du territoire (p. 14 du PPU) en montre le tracé actuel débouchant sur la rue Saint-Jacques, alors que la carte des interventions du secteur 4 (p. 48) montre un nouveau tracé débouchant sur la rue de la Cathédrale.

1.1 La Ville a-t-elle l'intention de conserver la rue Montfort ou d'en modifier le tracé?

1.2 Si le tracé de la rue Montfort est modifié, quelles sont les mesures envisagées pour en mitiger l'impact sur le bâtiment en construction en bordure nord et est de cette rue ?

Les deux hypothèses sont à l'étude et bien sûr, dans le cas du déplacement de la rue, les accès au bâtiment en construction seraient conservés.

2. Veuillez identifier sur une carte les terrains appartenant à la Ville de Montréal et ceux appartenant au ministère des Transports du Québec dans le périmètre du projet de PPU.

Vous trouverez en annexe de ce document une carte sur laquelle sont identifiés les propriétaires des terrains du Quartier des gares selon le rôle foncier de 2015.

3. La carte des interventions du secteur 3 (p. 47) montre, entre autres, un nouveau parc au coin nord-est des rues Mansfield et Saint-Jacques.

3.1. La Ville de Montréal est-elle propriétaire de ce terrain ?

3.2. Sinon, comment la Ville entend-elle procéder pour réaliser ce parc?

Tel qu'identifié à la carte en annexe du présent document, ce terrain n'est pas la propriété de la Ville de Montréal. Par contre, il correspond à une zone inconstructible, située dans l'emprise de l'A-720, et comme pour d'autres emplacements de ce type, le PPU propose un aménagement paysager en continuité avec le concept d'espace public de la rue Saint-Jacques. Ces aménagements doivent évidemment faire l'objet d'entente avec les propriétaires respectifs et il n'est aucunement envisagé de les exproprier.